



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°06

Réunion du : **Mardi 31 Juillet 2018**

Présidence : **M. Karim ABED**

Présents : **MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD**

Assiste :

Excusés (s):

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de la réunion de CRA du 26.07 (PV 05) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CORRESPONDANCES

De la CFA :

Mail en date du 30.07 relatif à l'envoi de la circulaire annuelle du RI de la CFA pour la saison 2018/2019.

DES CLUBS DE :

- **F.C. MARTIGUES** : Mail en date du 27.07 relatif à la demande de désignation d'un Arbitre de Ligue pour un match amical contre SETE au Stade Turcan ce 27.07.
Lu et accord de la CRA
- **R.C. GRASSE** : Mail en date du 30.07 relatif à la demande de désignations de 3 Arbitres pour les matchs amicaux du RC GRASSE
 - pour le 01.08 contre SAINT-JEAN DE BEAULIEU
Accord de la CRA pour les 3 Arbitres indiqués.
- **O.G.C.NICE** : Mail en date du 31.07 relatif à la demande de désignation de 3 Arbitres
 - pour un match le 01.08 de leur équipe CNU19 contre CANNET ROCHEVILLE (N3)
 - pour un match le 04.08 de leur équipe CNU19-N2 contre AS CANNES (N3)
Vérification préalable par la CRA avant accord sur désignations.

DES ARBITRES:

- BERTRAND Vincent : mail en date du 30.07 relatif à son indisponibilité pour raison professionnelle en date du 11.08.
Lu et transmis au responsable désignations.
- MEJRI Mohamed : mail en date du 27.07 relatif à l'impossibilité de saisie sur l'espace MyFFF.
Pris note, les saisies sont possibles à partir du moment que le dossier Arbitre pour la nouvelle saison est validé.
- AIT-OUZDI Rachid : mail en date du 27.07 relatif à son renvoi de fiche de renouvellement pour la saison 2018/2019.
La CRA vous remercie de bien vouloir renvoyer la fiche dématérialisée Google forms.
- RODRIGUES DA SILVA Daniel : Mail en date du 27.07 relatif à la transmission de la fiche de frais pour la Danone's Cup des 23 et 24.06.
Lu et remis au CTRA pour vérification, modifié et transmis au service comptable.
- VAN MEEL Alan : mail en date du 30.07 relatif à son intention de reprendre l'arbitrage suite à son année sabbatique.
Lu et le dossier sera examiné en CRA en date du 07.08
- CHAZAL Stéphanie : mail en date du 30.07 relatif à son indisponibilité pour raison personnelle en date du 11.08.
Lu et transmis au responsable désignations pour dates indisponibilités.
- SMOUNI Hichem : mail en date du 30.07 relatif à son indisponibilité pour raison personnelle du 18.08 au 01.09 et à son absence pour le stage.
Lu et pris note pour l'ensemble.
Une séance réservée aux Arbitres ne pouvant pour des raisons dûment justifiées être présent à Fréjus, sera programmée début septembre pour les tests et informations nécessaires pour la saison.
Les tests physiques spécifiques CRA seront à effectuer avant le 31.10.

- GASMI Cyril : mail en date du 31.07 relatif à son renvoi de fiche de renouvellement pour la saison 208/2019. La CRA vous remercie de bien vouloir renvoyer la fiche dématérialisée Google forms.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES DEPUIS LE 26.06.2018

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- BOUSBA Amir : jusqu'au 30.06.2018.
- MILLET Valentin : jusqu'au 30.06.2018
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 29.07
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 30.06.2018
- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019

POINT SUR INDISPONIBILITES SE POURSUIVANT AU-DELA DU 01.07.2018

- ACHBIB Mimoune : jusqu'au 15.08 (personnelle)
- BELCADI Jules : jusqu'au 31.07 (professionnelle)
- BEN AMOR Tarek : les 11 et 12.08 et 15 et 16.09 (personnelle)
- BERTRAND Vincent : les 04 et 05.08 et 11.08 (professionnelle)
- BOUREAU Cyril : jusqu'au 01.08 (personnelle)
- BUTTEGEG Thierry : jusqu'au 05.09 (?)
- CHAZAL Stéphanie : le 11.08 (personnelle)
- DEGHDICHE Amri : du 17.07 au 25.08 (personnelle)
- DONADIO Julien : jusqu'au 30.08 (personnelle)
- FOURNIER Romy : jusqu'au 31.10 (professionnelle)
- MARIANCZUK Sabrina : les 01, 02 et 16.09 (pro et perso)
- MEJRI Mohamed : jusqu'au 10.08 (professionnelle) et les 25, 26.08 (personnelle) date stage
- SMOUNI Hichem : du 18.08 au 01.09 (personnelle) et dont le 26.08 absence au stage
- WOLFF Benoit : du 13.08 au 26.08 (professionnelle)
- ZOUAIM Maxime : du 19.08 au 30.08 (personnelle)

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2017-2018

- Stage de rentrée des Arbitres de Ligue et des observateurs le DIMANCE 26.08.2018 à FREJUS au centre AZUREVA avec déroulement des tests physiques le matin et réunion d'information l'après-midi avec les présentations relatives à l'organisation de la nouvelle CRA, la nouvelle organisation administrative et les modifications des lois du jeu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 11h00 et prononce la fin de séance à 18h30.

**Prochaine réunion le
Mardi 07 Aout 2018**

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD